

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 19 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué treize juillet deux-mil vingt-deux s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la salle du Quadrille sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
BRIAUD Philippe	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique		X		
SIMON Patrick		X		
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc		X		MARTIN Jacky
ROTUREAU Jacky		X		
FLEURY Félix	X			
MALGARINI Gwenaëlle		X		
CHOUTEAU Annie		X		
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky	X			
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
TENET Christiane	X			
PAVAGEAU Didier	X			
ROUBY Guillaume	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
MOUSSELEKY Denis		X		
FRUGIER Marie-Dominique	X			
BONNET Sébastien		X		
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie		X		COCAULT Gaëlle
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VRIGNAUD Nadège		X		
VIAIN Didier		X		ROUBY Guillaume
BATY Annabelle		X		GIRARDEAU Jérôme
DUBOIS Florent		X		BRIAUD Philippe

QUORUM : 11

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Sophie PLISSONNEAU et Jorge CACHO-SANCHEZ
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2021-2026 AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire expose :

Les relations financières entre la communauté de communes Vie et Boulogne et ses communes membres sont étroitement liées.

Après l'adoption de la taxe professionnelle unique, les relations se sont renforcées avec la mise en place des attributions de compensation, les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et les nombreux transferts de charges liés aux nouvelles compétences de l'EPCI.

La suppression la taxe professionnelle en 2010, la suppression progressive de la taxe d'habitation depuis 2018 et enfin la baisse constante des dotations de l'État depuis 2014, ont considérablement modifié le panier ressources du bloc communal et entraîné une perte notable de son autonomie financière.

Ce contexte peu favorable au développement du territoire est l'occasion de définir et mettre en œuvre un pacte fiscal et financier entre la communauté de communes et ses communes membres.

Le pacte fiscal et financier est un outil au service d'un projet de territoire qui permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles dans le but de les mobiliser à un échelon pertinent. Il répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer la solidarité et l'équité
- Optimiser les ressources à l'échelle du bloc communal avec des leviers
- Veiller à l'autonomie fiscale des communes
- Soutenir les investissements des communes et de la CCVB

La communauté de communes a progressivement institué des mécanismes de redistribution et de partage des ressources entre l'EPCI et ses membres.

Elle propose aujourd'hui de formaliser et d'ancrer cette politique de soutien et de solidarité à travers le pacte fiscal et financier joint en annexe de la présente délibération.

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le pacte fiscal et financier 2021-2026 joint à la présente délibération entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et ses communes membres.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

2- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR MODIFIER ET ADAPTER LES PLANS DE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

DÉLIBÉRATION 02

Dans le cadre du montage des plans de financement pour les projets d'investissements, les demandes de subventions et les réponses apportées pour les financement évoluent.

Afin de pouvoir solliciter chaque subvention sans attendre, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer à Monsieur le Maire la capacité de modifier le plan de financement des projets d'investissements au fur et à mesure.

Cette possibilité fera l'objet d'une présentation en séance de Conseil Municipal suivant les modifications apportées.

Considérant l'intérêt de la réactivité de cette action, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à Monsieur le Maire la capacité à modifier les plans de financements des projets d'investissements.

3- OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT PROGRAMMÉE RUE DU PONT CAILLAUD : INSTITUTION D'UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE PERMETTANT DE FINANCER LES AMÉNAGEMENTS ET RÉSEAUX DU SECTEUR *DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'OAP (Opération d'Aménagement Programmée) rue du Pont Caillaud.

Une réflexion d'ensemble a été menée de part et d'autre sur la rue et concerne également le terrain communal où pourrait être réalisé un ensemble de logements collectifs.

Vu le Code de l'Urbanisme et , notamment, ses articles L331-1 et suivants ;

Considérant la délibération n° 10-2011-03 en date du 18 octobre 2011 du Conseil Municipal de Belleville sur Vie instituant la Taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune de Belleville sur Vie ;

Considérant la délibération en date du 30 juin 2011 du Conseil Municipal de Saligny instituant la Taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune de Saligny ;

Considérant la délibération n° 2016-10-09 en date du 18 octobre 2016 du Conseil Municipal de BELLEVIGNY instituant des exonérations de la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de BELLEVIGNY ;

Considérant la délibération n° 2017-10-07 en date du 24 octobre 2017 du Conseil Municipal de BELLEVIGNY fixant un taux de 3 % et confirmant le maintien de l'exonération de la taxe d'aménagement sur les logements sociaux ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, approuvé le 22 février 2021 (délibération n° 2021D19) ;

Considérant que l'article L331.15 du Code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la Taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Monsieur le Maire expose que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste est détaillée dans le programme d'équipements publics ci-après ;

Il indique qu'il ne peut être mis à la charge des aménageurs ou constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci ;

Considérant que le secteur délimité sur le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur :

- L'aménagement de la rue du Pont Caillaud jusqu'à l'entrée du parking du cimetière,
- L'extension du réseau d'électricité,
- La modification des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées sur la rue du Pont Caillaud,
- La réfection de l'ensemble de la rue du Pont Caillaud.

PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SALIGNY : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PONT CAILLAUD
ESTIMATION DES TRAVAUX (estimation APS réalisée le 10 juin 2022)

LIBELLÉ	MONTANT HT	MONTANT TTC
1. Installation - signalisation / préparation - terrassement	9 500,00	11 400,00
2. Assainissement Eaux Pluviales et contrôles	20 000,00	24 000,00
3. Assainissement Eaux Usées et contrôles	15 000,00	18 000,00
4. Travaux de voirie et finitions	46 000,00	55 200,00
5. Maçonnerie	23 500,00	28 200,00
6. Mise à niveau d'ouvrages	6 600,00	7 920,00
7. Étude, mission maîtrise d'œuvre	7 500,00	9 000,00
8. Dives et imprévus	4 400,00	5 280,00
TOTAL	132 500,00	159 000,00

Les équipements de programme de constructions nouvelles dans le secteur, exprimées sous la forme d'un plan de composition urbaine et paysagère (cf. note de synthèse), ont été évaluées à environs :

- 1 400 m² de surface de plancher à destination de logement, ce qui représente un nombre d'environ 18 logements dont 42 % minimum de logements locatifs sociaux (soit 12 logements et 600 m²) ;
- 25 places de stationnement

ESTIMATION DE LA VALEUR DU TAUX POUR LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Avec le taux actuel de 3 %, l'estimation du produit de la taxe d'aménagement pour ces hypothèses de constructions nouvelles serait d'environ 34 440 €uros.

Or le montant des équipements publics mis à la charge du secteur s'élève à 159 000,00 €uros.

Pour couvrir ce coût, il est donc nécessaires de majorer le taux à 13,85 % sur le secteur considéré.

Pour instaurer un secteur de taxe d'aménagement à un taux majoré, la Collectivité doit délibérer avec le 30 novembre pour une application aux autorisations d'urbanisme qui seront délivrées à compter du 1er janvier.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de taxe d'aménagement majorée de 13,85 % (treize virgule quatre-vingt-cinq pour cents)

- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de la Communauté de Communes Vie et Boulogne à titre d'information.



4- ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DE LA MORINIÈ SUR LEQUEL PASSE UN SENTIER PÉDESTRE *DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle 279 ZN 028 à Saligny où passe un piétonnier ont sollicité la rétrocession à la Commune.

Le terrain d'environ 70 m de longueur par 5 m de largeur serait vendu 1 €uro le m², frais à la charge de la Commune.

Considérant l'intérêt de ce terrain qui permet de relier les circulations douces du secteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

5- RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « RUE DES NÉNUPHARS »

DÉLIBÉRATION 05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association du Hameau de l'Étang (colotis de la rue des Nénuphars) a sollicité la rétrocession des espaces communs à la Commune.

Il s'agit de la parcelle 019 AI 181 d'une surface de 2 213 m² constituée de la voirie, d'une mare et d'un passage piétonnier.

Cette rétrocession s'effectue à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, considérant que tous les travaux ont été effectués et réalisés conformément au cahier des charges, à l'unanimité :

- Accepte **la dite rétrocession qui s'effectuera aux frais des vendeurs.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

6- VENTE D'UN TERRAIN RUE DU PONT CAILLAUD DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de leur maison, Monsieur LOIZEAU et Mme BEAUCHARD, place de l'Ancien Cimetière, ont sollicité l'acquisition de la parcelle appartenant à la Commune, située à l'arrière de leur propriété, côté parc des Deux Fontaines.

Cette parcelle de 111 m² est vendue au prix de 4 120 € hors taxes net vendeur, frais à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce projet de vente aux conditions ci-dessus énoncées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

7- ACHAT DE TERRAINS AUX CONSORTS VINET DANS LE CADRE DE FUTURS PROJETS D'URANISATION

DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'achat des terrains des Consorts VINET, rue Simone Veil, un accord a été trouvé sur les parcelles :

- VINET Ernest
 - ✓ 279 ZW 020 : 19 210 m² classée en 2AUh
 - ✓ 279 ZW 019 : 15 530 m² classée en A
- Consorts VINET
 - ✓ 279 ZW 021p : 5 157 m² env. classée en A

Pour un prix global de 110 000 € net vendeurs.

Après en avoir délibéré, considérant que cet ensemble immobilier s'inscrira dans un projet d'urbanisation futur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce projet d'acquisition aux conditions sus-énoncées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et actes relatifs à cette affaire.

8- PROJET D'UNE CRÈCHE : APPROBATION DU PROGRAMME SUR UN EFFECTIF DE 24 PLACES

DÉLIBÉRATION 08

Monsieur le Maire rappelle le lancement du projet « crèche » avec le choix du maître d'œuvre (cabinet DGA) lors de la séance du 17 mai 2022.

Depuis cette date, des rencontres ont été organisées avec le Département, la CAF et la PMI pour préciser les cadres et contours de l'opération en termes de programme et possibilité d'aides au financement.

Le Département apportera son aide dans le cadre d'une petite crèche de 24 places. La CAF apportera également une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Approuve un projet « petite crèche » de 24 places

→ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières pour le projet.

9- RÉVISION DES TARIFS « RESTORIA » CONCERNANT LES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE SALIGNY

DÉLIBÉRATION 09

La société RESTORIA qui gère la restauration scolaire pour les écoles de Saligny nous a sollicité au titre de l'équilibre économique du marché.

En effet, RESTORIA nous informe que l'inflation sur les denrées alimentaires implique un ajustement au 1er juin 2022 de + 5 %.

Grille tarifaire	Prix HT jusqu'au 31 mai 2022	Prix HT à compter du 1er juin 2022
MAIRIE DE SALIGNY		
Repas adulte	3,290 €	3,455 €
Repas Adulte ALSH	4,032 €	4,234 €
Repas enfant	3,518 €	3,694 €
Repas maternelle	2,676 €	2,810 €
Repas primaire	2,778 €	2,917 €

Après en avoir délibéré, considérant que l'inflation actuelle ne permet pas à la société RESTORIA de maintenir l'équilibre économique du marché, accepte, à l'unanimité, la hausse proposée et les tarifs ci-dessus indiqués.

10- PROPOSITION D'UNE ZONE « NON-FUMEUR » AUX ABORDS DES ÉCOLES ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

DÉLIBÉRATION 10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Parents d'Élèves de l'école publique des Chaumes a émis le vœu de l'instauration d'une zone non-fumeur aux abords des écoles.

Cette question a été abordée en conseil d'école et la zone serait balisée 10 mètres de part et d'autre de l'entrée.

Après en avoir délibéré, considérant que cette proposition est de nature à protéger les élèves et usagers accédant aux écoles et accueils périscolaires et de loisirs, décide, à l'unanimité, d'instaurer des zones non-fumeur aux abords des écoles publiques et accueils périscolaires et de loisirs.

11- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES *DÉLIBÉRATION 11*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et des communes de Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, Falleron, La Chapelle Palluau, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, St Etienne du Bois, St Paul Mont Pénit et les Ehpad Résidence Yves Cougnaud du Poiré-sur-Vie, Les Glycines de Falleron et Les Glycines de St Denis la Chevasse en matière de fournitures administratives.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Commune du Poiré-sur-Vie en qualité de Coordonnateur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les collectivités adhérentes et les Ehpad Résidence Yves Cougnaud du Poiré-sur-Vie, Les Glycines de Falleron et Les Glycines de St Denis la Chevasse pour la passation d'un marché de fournitures administratives.
- d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives pour les collectivités et les écoles du territoire Vie et Boulogne pour les lots :
 - Lot 1 Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 4 000 Euros
 - Lot 2 Papier pour un montant maximum HT par an de 2 500 Euros
- d'autoriser le lancement de la procédure pour le marché « groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives ».
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché dans la limite des seuils maximum HT par an :
 - Lot 1 Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 4 000 Euros
 - Lot 2 Papier pour un montant maximum HT par an de 2 500 Euros

Le marché est conclu pour 1 an renouvelable 3 fois.

12- CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE DANS LE CADRE D'UN RECRUTEMENT D'UN AGENT AUX SERVICES TECHNIQUES *DÉLIBÉRATION 12*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au départ en retraite d'un agent aux services techniques « bâtiments », le poste n'avait pas été pourvu (remplacement par personnel intérim).

Suite à un entretien, la candidature d'un agent de MONTAIGU-VENDEE (par mutation) a été retenue. L'agent est actuellement sur le grade d'Agent Technique Principal de 2^{ème} classe et il est nécessaire de créer le poste pour qu'il puisse intégrer la collectivité en octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition et de créer un poste d'Agent Technique Principal de 2^{ème} classe.

13- CONVENTIONS AVEC VENDEE EAU POUR LA FACTURATION « ASSAINISSEMENT » (BELLEVILLE ET SALIGNY) *DÉLIBÉRATION 13*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets des deux conventions pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif de la Commune déléguée de Belleville sur Vie et de Saligny, par le service public de distribution d'eau potable, Vendée Eau. Ces conventions seront signées entre Vendée Eau, la STGS et la Commune.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les deux conventions soumises,
- Autorise Monsieur le Maire à les signer.

14- ÉCLAIRAGE PUBLIC : FIXATION DES HORAIRES D'ALLUMAGE ET D'EXTINCTION *DÉLIBÉRATION 14*

Dans le cadre des économies d'énergie, comme beaucoup d'autres communes, BELLEVIGNY a décidé de réduire le temps d'allumage des éclairages publics.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir le programme des horaires à inscrire dans le règlement communal et qui seront programmés en fin d'été.

➔ PROPOSITION :

- Règle générale : Extinction à 21 heures 00
Allumage à 6 heures 30
- Points spécifiques : Extinction à 22 heures 30
Allumage à 6 heures 30
- Permanents : Maintien sur carrefours principaux

Les points spécifiques concernent les abords des équipements publics (salles de réunions, salles et équipements sportifs).

Les permanents concernent des points de vigilance liés à la sécurité et particulièrement les carrefours principaux.

Spécifiques et permanents seront déterminés en commission Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition telle qu'énoncée ci-dessus.

15- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelle 019 AC 299
M. V. ROSSEAU & Mme A. NOIROT → M. & Mme Jean-Hugues GILBERT
 - ✓ Parcelle 019 AC 114
M. Pascal BIRON → M. & Mme Grégory LIMON
 - ✓ Parcelle 019 AB 232p
M. Philippe L'HERMITE → M. & Mme Fabien LOISEAU
 - ✓ Parcelle 019 AB 232p
M. Philippe L'HERMITE → M. & Mme Alain HÉRITEAU
 - ✓ Parcelle 019 AB 761
M. Philippe L'HERMITE → M. Sébastien GUIVARCH
 - ✓ Parcelle 019 AB 762
M. Philippe L'HERMITE → Mme Cynthia PERADOTTO
 - ✓ Parcelles 019 AL 157 – 019 AL 189
M. & Mme Patrice LEBLAY → M. Dimitri IDIER
 - ✓ Parcelle 019 AC 468
M. Antoine CHOUTEAU → Mme Claire BERTIN
 - ✓ Parcelles 019 AC 011 – 019 AC 012
Consorts RATOUIT → M. & Mme Jean-Philippe LAB
 - ✓ Parcelles 019 AC 295 – 019 AC 297
SCI DE LA MOTTE → M. & Mme Jean-Philippe LAB
 - ✓ Parcelle 019 AC 489
M. Mickaël CRÉGUT → M. Mathieu GOURLAY & Mme Céline GOBIN
 - ✓ Parcelle 019 AK 136p
Mme Jeanne ROCHETEAU → M. & Mme Alexandre LEPOMME
 - ✓ Parcelle 019 AE 059
Consorts VRIGNEAU → M. Loup LAURENT & Mme Stacy CAUBET
 - ✓ Parcelle 019 AK 197
M. & Mme Christian CHAILLOU → Consorts DEGAT
 - ✓ Parcelle 019 AB 140
M. & Mme Christophe BARRAUD → M. Jérémy BALIGAND
 - ✓ Parcelle 019 AK 244
SARL Immola → M. Thomas VILAÇA & Mme Manon ETIENNE
 - ✓ Parcelle 019 AK 262
SARL Immola → ASL de la Résidence du Hameau du Lavoir
 - ✓ Parcelle 019 AB 079
Consorts GUILLOTON → Mme Hélène PILON & Mme Alexandre EPERDUSSIN

- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelle 279 ZN 316
M. & Mme Philippe CUREAU → M. & Mme Franck DE LOS ANGELES
 - ✓ Parcelles 279 ZN 398
M. Fabien GRELIER → M. C. POULAIN & Mme G. FOURNIER

- ✓ Parcelle 279 AC 220
M. & Mme Gilles & Lucette LEMAP → M. Mathieu MARTIN & Mme Ivanilde RENAUD
- ✓ Parcelles 279 ZN 093 & 0279 ZN 138
Consorts RAUTUREAU → M. & Mme David MAGNE

15- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Finances : Point sur le budget au 30 juin 2022

FONCTIONNEMENT

➔ RECETTES

Nomenclature	BP	Réalisé total	% Réalisé
Ch.-002 Résultat d'exploitation	2 648 947,75	0,00	0,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	33 000,00	1 259,71	3,82
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	48 819,66	98,93
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes	267 000,00	170 632,35	63,91
Ch. - 73 Impôts et taxes	2 789 000,00	2 540 768,76	91,10
Ch. - 74 Dotations et participations	1 900 000,00	1 051 455,51	55,34
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	10 052,25	23 913,99	237,90
Ch. - 76 Produits financiers	0,00	4,68	0,00
Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00	213 381,19	0,00

Ch.-77 : don paroisse et vente terrains bd Eiffel

➔ DÉPENSES

Nomenclature	BP	Réalisé total	% Réalisé
Fonctionnement	7 660 000,00	2 415 239,82	31,37
Ch.-011 Charges à caractère général	1 270 000,00	766 054,01	60,32
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 650 000,00	743 616,07	45,07
Ch. - 014 Atténuations de produits	3 000,00	0,00	0,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	3 193 000,00	0,00	0,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	505 000,00	540 391,76	99,27
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	804 000,00	354 606,19	44,11
Ch. - 66 Charges financières	30 000,00	10 270,19	34,23
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	5 000,00	301,60	6,03

INVESTISSEMENTS

➤ RECETTES

Nomenclature	BP	Réalisé total	% Réalisé
Op. - OPFI Opérations financières	5 812 100,00	2 355 169,16	40,26

➤ DÉPENSES

Nomenclature	Crédits 2022	Réalisé	Engagé	% Réalisé
Total - OPFI Opérations financières	1 107 743,41	123 652,00	0,00	11,16
Total - 153 Opérations foncières	2 683,41	148,00	1 680,00	68,12
Total - 186 Aménagement centres-bourgs	238 490,27	54 618,61	28 816,72	34,98
Total - 190 Aménagement des parcs	76 626,19	42 295,43	90,20	55,31
Total - 185 Voirie réseaux	2 392 137,20	531 958,22	729 092,04	52,72
Total - 188 Bâtiments communaux	2 341 514,19	327 696,52	414 361,32	30,04
Total - 191 - Complexes Sportifs	140 000,00	11 546,99	70 964,70	58,94
Total - Acquisitions de matériels	249 153,32	187 571,02	57 027,22	98,17

B- Intercommunalité

Bureaux communautaires de juin - juillet 2022 et Conseil communautaire de juillet 2022

1. Observatoire sur les modes de garde de la petite enfance

- Nombre de naissances plus dynamique comparé aux autres territoires
- Baisse significative du nombre d'assistantes maternelles (absence de renouvellement)
- Les placées créées en micro crèche ne compensent pas cette baisse
- Certains Parents sont en difficultés suite absence de solution
- Alerte rouge au niveau de l'intercommunalité
- Solutions possibles: aides financières de la CCVB à la création de structures d'accueil ?

2. Renouvellement du « Conseil de développement »

- Nomination de 35 personnes qualifiées non élus, issues du monde associatif ou économique.

➤ *Rôle : Apports de réflexions et de propositions sur les sujets d'intérêt communautaire*

3. Plan Éolien sur le territoire intercommunal

Le choix des sites d'implantation de nouvelles éoliennes se limitera aux sites éoliens déjà existants sur le territoire (Beaufou, Falleron et Maché).

4. Réflexions sur l'aménagement d'une nouvelle déchèterie « Bellevigny – Les Lucs sur Boulogne – Saint Denis le Chevasse – Beaufou »

L'implantation géographique du site actuel sur Bellevigny répond aux contraintes des communes (accès facile en bordure de voie rapide)

Ce choix nécessitera le relocalisation des ateliers des services techniques de la Commune de Bellevigny sur un autre site...

5. Plan Climat

- Organisation d'un temps fort pour le climat du 10 septembre au 7 Octobre 2022
- Mise en place du service de prêt de vélos à assistance électrique « A Vie'cyclette »
- Réservations via internet

6. Gestion et valorisation des déchets

- Construction nouvelle déchèterie à Aizenay pour un montant estimé à 1 997 K€

7. Tourisme

- Attribution subvention de 9 000 € au festival « Les rencontre d'Aprémont » consacré cette année au 400ème anniversaire de la naissance de Molière

8. Commission Aménagement du Territoire et Habitat

- Évolution du service habitat avec la mise en œuvre à partir du 01/01/2023 d'un « Guichet habitat » service interne à la CCVB (au lieu de la sous-traitance):
- Prise en charge par le service, de l'animation et du montage des dossiers d'aides habitat (visite à domicile et suivi des dossiers...)
- Recrutement d'un thermicien et d'une assistante.

9. Finances

- Attribution de fonds de concours spécifique au bénéfice d'Aizenay et du Poiré sur Vie
- Nouvelles aides inscrites au PACTE financier
 - ✓ Aizenay:
 - Construction centre médico- psychologiques +logements professionnels de santé:
 - Dotation spécifique : 93 200 €
 - Construction complexe sportif: 300 000 €
 - Travaux VRD accueil lycée et plateforme transport scolaire: 202 900 €
 - ✓ Le Poiré sur Vie :
 - Rénovation complexe de la Montparière : 238 781 €

C- Urbanisme Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN évoque :

- Les ombrières : début des travaux décalés
- Le parc des Camélias qui a été réaménagé.

La Commission se réunira le 31 août.

D- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal de la poursuite du marché et de la foire en juillet et août.

E- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN évoque le programme de la semaine bleue du 3 au 7 octobre prochain :

- 3 octobre, après-midi :
 - ✓ Cinéma au Cinéville, co-voiturage : rendez-vous à 13 H 30 – départ de la salle des fêtes ou de la salle du Quadrille
- 4 octobre :
 - ✓ Matin : dictée à la médiathèque (10 heures)
 - ✓ Après-midi : balade à pied d'environ 5 km – rendez-vous à 13 H 45 à la salle des fêtes
- 5 octobre, après-midi :
 - ✓ Atelier de détente par le rire animé par Corinne MARCHAND, professionnelle – De 15 H 00 à 16 H 30 salle des Magnolias
- 6 octobre, journée :
 - ✓ Sortie à la journée à la Roche-Bernard : croisière-promenade de 17 km entre la Roche-Bernard et Arzal
 - ✓ Déjeuner à Muzillac
 - ✓ Petit train touristique
 - ✓ Départ à 7 H 30 salle des fêtes – retour prévu avant 19 H 00
- 6 octobre, après-midi :
 - ✓ Jeux de société à partir de 14 H 00 salle des Magnolias
 - ✓ Co-voiturage salle des fêtes sur demande

Le CCAS proposera une nouvelle activité cet hiver :

- Spectacle musical proposé par l'ADEVAP le dimanche 20 novembre avec un déjeuner au restaurant

Le goûter de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans aura lieu le 11 décembre 2022.

F- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal :

- Pas de fermeture à l'école des Chaumes
- Ouverture d'une classe à l'école du Sacré Cœur
- Achat d'un réfrigérateur et d'un congélateur au restaurant scolaire de Saligny

G- Enfance – Familles

Monsieur le Maire évoque :

- L'étude du projet de crèche
- Les activités Vie et Boulogne

H- Culture – Communication

Culture :

Monsieur le Maire fait un retour sur la journée « au temps de Jeanne » qui a connu une bonne fréquentation avec des activités intéressantes.

Il présente le programme de la Médiathèque : un après-midi « croq'jeux » et un après-midi « à vos manettes ».

I- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Nicole DURAND-GAUVRIT évoque :

- Le réseau « eaux usées » rue du Fraigneau : travaux terminés
- Rue de l'Épine : travaux en cours
- Route de Nantes : début des travaux ; une réunion « trottoirs et stationnements » a été organisée pour présenter le projet.

J- Sports-Vie Associative (Philippe BRIAUD)

Philippe BRIAUD informe le Conseil Municipal sur :

- Les différentes assemblées générales : bonne santé des associations
- Le changement du bureau pour le basket et l'école Sports et Vie
- La Joséphine : course contre le cancer du sein
- Course à la brouette le 15 août autour du Quadrille

K- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY évoque le commission qui a eu lieu début juillet (compte-rendu remis aux Conseillers Municipaux)

16- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque :

- La circulaire du Préfet : chauffage des bâtiments à 16° l'hiver ; pas de rafraîchissement en dessous de 26 %
- Des fouilles archéologiques complémentaires aux Tonnelles ont été pressenties
- Les inaugurations le 15 octobre à 10 heures 30 de l'ensemble des réalisations depuis le début du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Pacte fiscal et financier 2021-2026 avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne
2. Délégation du Conseil Municipal au Maire pour modifier et adapter les plans de financement des projets d'investissements dans le cadre des demandes de subventions
3. Opération d'Aménagement Programmée rue du Pont Caillaud : institution d'une taxe d'aménagement majorée permettant de financer les aménagements et réseaux du secteur
4. Acquisition d'un terrain route de la Morinière sur lequel passe un sentier pédestre
5. Rétrocession des espaces communs du lotissement « rue des Nénuphars »
6. Vente d'un terrain rue du Pont Caillaud dans le cadre de l'agrandissement d'une propriété
7. Achat de terrains aux Consorts VINET dans le cadre de futurs projets d'urbanisation
8. Projet d'une crèche : approbation du programme sur un effectif de 24 places
9. Révision des tarifs « Restoria » concernant les repas servis au restaurant scolaire de Saligny
10. Proposition d'institution d'une zone « non-fumeur » aux abords des écoles et centres de loisirs
11. Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives
12. Création d'un poste d'Agent Technique Principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un recrutement d'un agent aux services techniques
13. Conventions avec Vendée Eau pour la facturation « assainissement » (Belleville et Saligny)
14. Éclairage public : fixation des horaires d'allumage et d'extinction

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky <i>Excusé</i>	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
BRIAUD Philippe	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique <i>Excusée</i>
SIMON Patrick <i>Excusé</i>	PLISSONNEAU Sophie	LARDIÈRE Jean-Luc <i>Excusé</i>	MALGARINI Gwenaëlle <i>Excusée</i>
CHOUTEAU Annie <i>Excusée</i>	GOUAS Corinne	MARTIN Jacky	COCAULT Gaëlle
MIMEAU Nicolas	TENET Christiane	PAVAGEAU Didier	ROUBY Guillaume
BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	MOUSSELEKY Denis <i>Excusé</i>	FRUGIER Marie-Dominique
BONNET Sébastien <i>Excusé</i>	GOBIN Sonia	GIRARDEAU Jérôme	VILLETTE Anne-Sophie <i>Excusée</i>
CACHO-SANCHEZ Jorge	VRIGNAUD Nadège <i>Excusée</i>	VIAIN Didier <i>Excusé</i>	BATY Annabelle <i>Excusée</i>
Florent DUBOIS <i>Excusé</i>			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 20 juillet 2022